

Thon rouge Monaco donne l'exemple



Bernard Fautrier en compagnie, notamment, de Sergi Tudela (WWF) et de Philippe Mondielli, secrétaire général de la Fondation Albert II

La Fondation Albert II soutient, depuis janvier, le WWF dans sa lutte pour la sauvegarde du thon rouge. A Monaco, MC2D, a relayé son action pour demander aux distributeurs et restaurateurs la suspension de la vente

Le thon rouge est en péril, pour les spécialistes, c'est désormais sur la survie même de l'espèce qu'il faut s'interroger si des mesures d'urgence ne sont pas adoptées. Sergi Tudela, responsable du WWF, présent à Monaco, l'a rappelé avec vigueur. Sensibilisée sur ce problème, la Fondation Albert II a signé, comme prévu en janvier, une convention avec le WWF* sur la protection du thon rouge prévoyant d'apporter 456 000 euros sur trois ans, soit la moitié du coût du projet. La situation est pire qu'il y a deux ans. Alors que les scientifiques de l'ICCAT** avaient recommandé de fixer à 15 000 tonnes les quotas pour 2007, ils ont été fixés à 32 400 tonnes et, avec la pêche illégale, les prélèvements ont du atteindre 50 000 tonnes. Le projet du WWF vise à développer des techniques de pêche en privilégiant les pièges à thon (almadrabas) au Maroc et en Espagne et à inviter à une consommation responsable en travaillant avec les revendeurs et les restaurants de sushis. Le WWF veut aussi convaincre les gouvernements et les organisations internationales de créer un sanctuaire du thon rouge de haute mer. Enfin le WWF veut réaliser une campagne positive destinée aux pays membres de l'ICCAT afin que 50 % des quotas nationaux de pêche soient alloués à la conservation.

Des quotas non respectés, des flottes de pêche trop importantes

De telles mesures profiteraient non seulement à l'écosystème pélagique méditerranéen mais aussi aux communautés côtières, aux pêcheurs traditionnels tout comme aux flottes industrielles et aux marchés internationaux qui ont tout intérêt à une exploitation durable. Actuellement, le WWF estime la capacité de pêche deux fois supérieure à ce qui serait souhaitable. Le WWF veut aussi mieux connaître l'espèce, ses migrations entre la Méditerranée et l'Atlantique, sa sédentarité dans certains cas, ce qui suppose des marquages. Autant d'initiatives permises par le soutien de la Fondation Albert II. D'ores et déjà, le WWF a réalisé un rapport pour mieux connaître les données réelles et pas seulement officielles de la pêche, en particulier les flottes. « C'est fou », explique Sergi Tudela, « les nouveaux bateaux sont si modernes et coûteux

que les pêcheurs sont, en réalité, obligés de pêcher illégalement pour survivre ». Entre 1993 et 2006, dix-huit millions d'euros de fonds structurels européens, ont été alloués pour augmenter les capacités. . .

Les restaurants qui donnent l'exemple

Le WWF jusqu'à ce que la situation soit sous contrôle et managée durablement, se réjouit que le nombre de distributeurs, restaurateurs, cuisiniers et consommateurs qui boycottent le thon rouge de Méditerranée augmente. A Monaco, l'association MC2D, relayant l'action de la Fondation Albert II, a écrit, mi-janvier, aux hôteliers et restaurateurs monégasques, leur demandant de ne plus proposer de thon rouge. Plusieurs s'y sont engagés à ce jour : ceux de Monte-Carlo SBM, le Star's n'Bars, le Zen Zen, le Sakura ou le Tulip Inn. Le Prince lui-même, lorsqu'il va dans un restaurant, indique qu'il ne commandera pas de thon rouge. . . Celui-ci devrait donc disparaître des cartes et bientôt des rayons des distributeurs même si la direction de Carrefour Monaco aurait, provoquant quelque surprise, répondu que, liée par les contrats de Carrefour France, elle ne pouvait supprimer le thon rouge dans l'immédiat. En effet, très officiellement, « la Fondation Albert II se joint au WWF pour encourager la grande distribution à suspendre la vente du thon rouge ».

Thon et tortue, prédateurs des méduses

Le mouvement est en marche. Bernard Fautrier, vice-président administrateur délégué, rappelle d'ailleurs qu'on a sauvé le cabillaud, dans les années 80, avec un moratoire identique.

N'oublions pas, aussi, que le thon rouge est avec les tortues, elles-mêmes victimes des plastiques et autres pollutions, le principal prédateur des méduses dont la prolifération devient un problème de premier plan pour les activités touristiques. Des initiatives pour repeupler la Méditerranée en tortues pourrait d'ailleurs voir le jour. La Fondation Albert II s'intéresse de près aussi à ce dossier. Elle répond ainsi pleinement à l'un de ses trois axes prioritaires : la préservation de la biodiversité. ■

* La Fondation Albert II soutient aussi deux autres projets du WWF à Madagascar (La Gazette du 15 février 2008)

**International Commission for the Conservation of Atlantic Tonus

Haro sur les filets maillants dérivants

Les gouvernements des pays membres du PNUE/CMS/ACCOBAMS - Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente - qui regroupe vingt et un pays, ont adopté, en octobre 2007, un amendement à l'accord de 1996 sur l'emploi des filets maillants dérivants. Il est entré en vigueur le 22 mars 2008. Celui-ci stipule qu'« aucun navire ne sera autorisé à conserver à bord ou à utiliser des filets maillants dérivants. »

Les filets maillants dérivants sont des filets de pêche, maintenus à la surface de l'eau ou juste en dessous par des flotteurs. Leur hauteur varie selon la pêcherie concernée ; dans le cas des grands filets, elle est généralement comprise entre 20 et 30 mètres. La partie inférieure des filets est généralement alourdie et la tension ainsi créée entre les flotteurs et la base tient le filet en position verticale sous l'eau. Les filets peuvent dériver librement avec le courant ou avec le bateau auquel ils peuvent être attachés.

L'Union Européenne a décidé en avril 1997, dans un souci de conservation de la biodiversité marine, d'établir des mesures techniques afin de réglementer la pêche au filet maillant dérivant pour les bateaux portant le pavillon d'un pays de la Communauté Européenne. La longueur limite était fixée à de 2,5 kilomètres avec un contrôle des autorités de chaque Etat.

Malheureusement, le non-respect de la réglementation par certains engendre, chaque année, la mort de centaines de dauphins -et d'autres espèces en danger - car les filets sont faits en matière synthétique, ce qui les rend invisibles pour les sonars des dauphins et des autres cétacés. En Méditerranée, il est estimé que ces filets dérivants sont à l'origine de la mort de 10 000 cétacés chaque année et sont la première cause de décès chez les cachalots.